



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration

Question écrite n° 65236

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur l'immigration choisie. Il souligne que l'immigration choisie est devenue une politique européenne sur proposition de la France et approuvée par tous les gouvernements des États de l'Union européenne. Il lui demande de lui préciser quels sont les États où les dispositions de régulation de l'immigration clandestine sont les plus drastiques.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65236

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11328

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)